

## Niveau des eaux lors de l'inondation du 16 juin 1997

Lors de l'inondation du 16 juin 1997, le centre-ville de Maromme a été inondé par un torrent de boue et de cailloux dévalant du plateau.

Selon météo France, les précipitations ont pu dépasser localement 150mm

Le nouveau lotissement des Portes de la Ville (voitures emportées, en particulier rue Jouvenet, Lesueur, et des portes de la ville, dégâts très importants de voirie), subissait le premier assaut, ainsi que la rue de Garstedt et le quartier des grosses pierres. Ont été le plus gravement touchés : la maison de retraite les Aubépins (chaufferie détruite), le garage de la résidence Effel, les sous-sols du centre Cailly 2000, la réserve du collège Alain (sous-sol), les services techniques de la ville (en particulier les ateliers et le magasin) et certaines voiries : rue des Martyrs, rue des grosses Pierres, rue de Garstedt, passage souterrain de la rue Paul Painlevé (inondation, effondrement des murs affouillement important sous les immeubles).

Pour un certain nombre de bâtiments, l'eau est arrivée par le haut (toiture, chéneaux surchargés...) provoquant dégradations et inondations à l'intérieur. Pour la plupart des bâtiments privés inondés, ce sont les caves qui ont été touchées (voir document 4).

La hauteur des eaux n'a pas été mesurée sauf en de très rares endroits. En effet, étant donnée la soudaineté de l'évènement, les équipes en places alors, en particulier au niveau des services techniques municipaux, se sont concentrées sur les interventions pour limiter et réparer les dégâts.

Quelques témoignages nous indiquent cependant les informations suivantes :

| LIEU                                                         | ADRESSE                                                        | HAUTEUR D'EAU<br>RECENSEE                                       | ORIGINE DE<br>L'INFORMATION                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SERVICES TECHNIQUES<br>DE LA VILLE                           | Rue<br>Pican/Danet                                             | Entre 30 et 40<br>cm au dessus<br>du point le plus<br>bas du TN | Témoignage oral de<br>personnes ayant vécu<br>l'inondation                                                           |
| MAISON DE RETRAITE<br>LES AUBEPINS                           | Place Jean<br>Jaurès                                           | Sous-sol. Niveau<br>précis non<br>défini                        | Témoignage oral de<br>personnes ayant vécu<br>l'inondation                                                           |
| PARKING SOUTERRAIN<br>DU CENTRE<br>COMMERCIAL CAILLY<br>2000 | Rue des Martyrs<br>de la résistance                            | Sous-sol. Niveau<br>précis non<br>défini                        | presse                                                                                                               |
| TOUR LORRAINE                                                | Rue de Lorraine                                                | 15 cm dans le<br>sous-sol                                       | presse                                                                                                               |
| PLACE DE LA MAIRIE                                           | Place Jean<br>Jaurès                                           | Entre 10 et 15<br>cm au dessus<br>de la chaussée                | Photo parue dans le<br>supplément du journal<br>d'informations municipales<br>n°81 de juin 1997 (voir<br>document 1) |
| LES PORTES DE LA VILLE                                       | Rue des portes<br>de la ville, rue<br>Lesueur, rue<br>Jouvenet | 1,5 m dans les<br>caves                                         | Témoignage d'une Elue                                                                                                |
| RUE DE VERDUN                                                |                                                                | Entre 10 et 15<br>cm au dessus<br>de la chaussée                | Photo parue dans le<br>supplément du journal<br>d'informations municipales<br>n°81 de juin 1997 (voir<br>document 1) |

# MAROMME

supplément au journal d'information municipale N° 81  
JUIN 97

## LUNDI 16 JUIN 1997 LA VILLE SINISTREE

### L'ORAGE DU SIECLE

Les Marommois et les Marommaises ne sont pas prêts d'oublier cette soirée du lundi 16 juin 1997. En quelques instants, le centre ville était envahi par un torrent de boue et de cailloux, dévalant des plateaux avec une violence extrême. Le nouveau lotissement des Portes de la Ville subissait le premier assaut ainsi que la rue de Garstedt et le quartier des Grosses Pierres.

Un peu plus tard, le Cailly sortait de son lit, rejoignant le flot descendant de la Valette, inondant caves et parkings, et plusieurs rez-de-chaussée de maisons ou appartements particuliers. Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait connu semblable catastrophe. D'après les spécialistes, l'orage s'est concentré sur un triangle étroit : Saint Jean du Cardonnay, La Vaupalière, Roumare, la trombe d'eau gigantesque dévalant ensuite sur les vallées de la Seine, de l'Austreberthe et du Cailly.

### LE PIRE A CEPENDANT ETE EVITE A MAROMME

Les images qu'a montrées la télévision, concernant notamment Saint Martin de Boscherville, la Vaupalière, Le Houleme révèlent que nous avons échappé au pire. Deux facteurs en expliquent vraisemblablement la raison :

- d'abord, l'existence de la plateforme de déchets verts, dont les monceaux de terreau ont constitué

un obstacle réel à l'énorme vague de boue déferlant des terres agricoles de Saint Jean du Cardonnay,

- ensuite, l'intervention immédiate des services techniques municipaux qui a permis d'endiguer en partie le flot dévalant de la Valette et de maîtriser la circulation.

On n'a ainsi eu à déplorer ni victime, ni dégradations trop graves des habitations.

### LES DEGATS N'EN SONT PAS MOINS CONSIDERABLES

La lettre ci-jointe de Colette Privat au Préfet en donne une première idée. Mais ont été les plus gravement touchés : la maison de retraite Les Aubépins, le garage de la résidence Effel, les sous-sols du centre Cailly 2000, la réserve du collège Alain et naturellement les voiries : rue des Martyrs, rue des Grosses Pierres, rue de Garstedt et le passage souterrain de la rue Paul Painlevé, avec l'effondrement du mur le long d'un immeuble. Sur la zone industrielle de la Maine, les entreprises Finecoeur, MF Production et Decaux ont été inondées.

### UNE REMARQUABLE ORGANISATION DES SECOURS

L'intervention des services techniques de la ville, sous la direction de Jean-

Michel Perroy, directeur général, et de Jean-Luc Homo et Philippe Boutigny, contremaîtres, rétablissant l'évacuation des eaux de la rue des Martyrs, a été décisive. Une partie de la nuit de lundi à mardi, et de mercredi à jeudi, tout le personnel a été mobilisé pour que se rétablissent la circulation, l'accès aux immeubles. En 48 heures, la Ville reprenait presque son visage habituel. A noter aussi, dans l'urgence, la présence inestimable de la Lyonnaise des Eaux, avec ses hommes, son matériel ; celle d'Ecosita, avec ses camions-bennes ; celle de la DDE ; puis celle des pompiers pour le pompage du souterrain de Cailly 2000.

Par ailleurs, spontanément, des Marommois se sont proposés bénévolement pour aider au rétablissement de la circulation, tandis que la solidarité jouait pleinement entre voisins pour venir en aide aux plus atteints. Un bel exemple de civisme.

### ET MAINTENANT ?

Dès les premiers moments du sinistre, Colette Privat, a téléphoné au Préfet pour demander que Maromme soit classée "commune sinistrée", de façon à permettre la meilleure indemnisation possible des victimes. Accompagnée de Boris Lecoœur, premier adjoint, de Guy Maineult, adjoint et

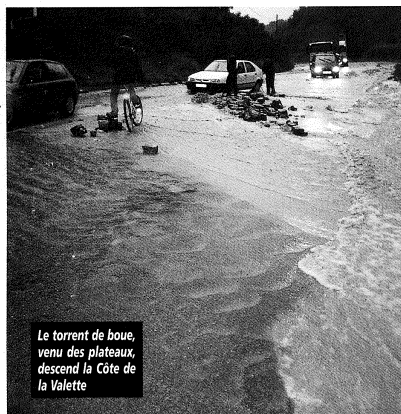


La place de la Mairie sous les eaux

Jean-Claude Lefebvre, conseiller municipal, elle s'est assurée auprès des riverains les plus exposés, que toutes les dispositions nécessaires étaient prises. Les habitants sinistrés ont été également informés des procédures à suivre auprès de leurs assureurs respectifs.

Il reste maintenant à avoir confirmation de la réponse du gouvernement à la demande du Préfet au classement de notre secteur dans la catégorie "catastrophe naturelle".

Tout laisse penser que nous aurons satisfaction.



Le torrent de boue, venu des plateaux, descend la Côte de la Valette

La rue de Verdun, transformée en canal

### ATTENTION !

La réparation des préjudices subis lors du sinistre doit être instruite par l'assurance de chaque sinistré. Ne tardez donc pas, si ce n'est déjà fait, à prendre contact au plus vite.



Maromme, le 17 juin 1997  
Le maire de Maromme  
à Monsieur le Préfet  
76036 Rouen cedex

Monsieur le Préfet,

Les violents orages qui se sont produits le 16 juin 1997, à partir de 18h30, sur la commune de Maromme, ont, vous le savez, provoqué de très importants dégâts. Je sollicite donc de votre part que la commune de Maromme soit reconnue commune sinistrée.

A l'heure qu'il est, les principaux dégâts sont les suivants :

RN 15, coupée à la circulation sur 1/2 chaussée - réfection à prévoir et reprise des accotements sur environ 500 mètres.

Rue des Martyrs de la Résistance (prolongement de la RN 15) - dégradations importantes sur toute l'entrée de la Ville, sur une longueur d'environ 500 mètres. Quartier des Portes de la Ville : rues Jouvenet, Lesueur et des Portes de la Ville - dégâts de voirie importants suite aux effondrements de terrain et aux matières apportées par l'eau, notamment des masses très importantes de marne.

Rue des Grosses Pierres - route entièrement détruite sur environ 100 mètres de long et sur toute sa largeur.

Rue de Garstedt - trottoirs entièrement ravinés et détruits sur une longueur d'environ 1 000 mètres.

Passage souterrain rue Paul Painlevé - inondation, effondrement des murs, affouillement important sous les immeubles.

Il est évident que d'autres dégâts peuvent encore être constatés dans les heures qui suivent.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Colette PRIVAT

Le 17 juin 1997  
Le préfet de la Seine-Maritime  
à Madame le Maire  
76150 Maromme

Madame le Maire,

Vous avez bien voulu m'informer des dégâts causés dans votre commune par les inondations du 16 juin 1997 et vous avez souhaité que votre commune soit déclarée sinistrée pour cet événement.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande qui va être transmise par mes soins à la Direction de la Sécurité Civile.

Mes services se tiennent à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires en tant que de besoin au numéro de téléphone suivant : 02 32 76 51 08

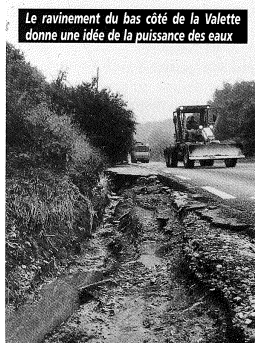
Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

François LEPINE



Des tonnes de cailloux envahissent les Portes de la Ville

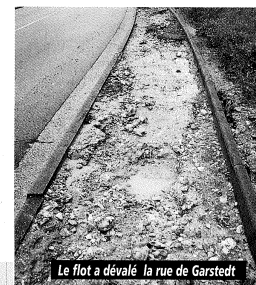
La rue des Grosses Pierres n'a pas échappé au désastre



Le ravinement du bas côté de la Valette donne une idée de la puissance des eaux



Les personnels de la Ville se sont dépensés sans compter pour rendre son vrai visage au quartier neuf des Portes de la Ville



Le flot a dévalé la rue de Garstedt



Spectacle de désolation dans le nouveau lotissement



Le Cailly envahit le souterrain du centre commercial Cailly 2000



Le sous-sol de la résidence Jean Effel

Photos : Régine et Jean-Claude Arnaud,  
Bernard Auzou, Jean-Michel Perroy

ELUGE

## La quatrième victime

La mauvaise visibilité et la chaussée glissante ne sont probablement pas étrangers à l'accident qui a coûté la vie à un automobiliste de 75 ans lundi soir sur la rive gauche de Rouen, la quatrième victime de cette funeste soirée d'orage (voir nos éditions d'hier).

La collision s'est produite sous une pluie battante, avenue des Canadiens. Bernard Caron, un Sottevillais de 75 ans, était au volant d'une Renault Twingo. A la suite d'un refus de priorité présumé, sa voiture a heurté une Peugeot

305 conduite par Belkacem Khodjerane, un jeune Stéphanaï de 29 ans. Le retraité est mort sur les lieux de l'accident, avant son transport à l'hôpital. A-t-il été aveuglé par la pluie ? D'après l'enquête des policiers, le retraité n'aurait pas respecté le panneau « Cédez le passage ». Lorsqu'il a vu la Peugeot 305 arriver, il était sans doute trop tard. La chaussée détrempée par la pluie était très glissante, ce qui a certainement augmenté la distance de freinage, rendant presque inévitable la collision mortelle.

## Maromme : la maison de retraite sinistrée

Maromme a souffert. La RN 15 dans la traversée de la commune, était encore partiellement coupée hier matin, dans la côte de la Valette. Les flots, venant du plateau de Saint-Jean-du-Cardonnay, l'ont empruntée pour se déverser dans la ville : « la plateforme de traitement des déchets verts, a heureusement fait barrage » constate Jean-Michel Perroy, le secrétaire général de la mairie.

Situé au pied de la côte de la Vallette, le quartier des Portes de la Ville a particulièrement souffert, notamment le tout nouveau lotissement : « Nous venons de terminer l'aménagement des es-

paces verts » déplore Colette Privat, le maire. Beaucoup de caves d'immeubles sont inondées. Les sous-sol du centre commercial Cailly 2 000 ont été envahis par les eaux, tout comme le passage souterrain de la rue Paul Painlevé. De mémoire de Maromais, on n'avait jamais vu déborder le Cailly. Les voiries sont abîmées. La chaussée de la rue des grosses Pierres est éclatée sur une centaine de mètres. Dans le quartier Caire Joie, il y a un gros nettoyage à faire.

Plus préoccupante est la situation des résidents des Aubépins, la maison de retraite. Elle a été

inondée. Hier, il n'y avait toujours pas d'eau chaude, d'électricité, de chauffage.

La chaufferie est hors service : « C'est toute la partie récemment rénovée du bâtiment qui a été le plus touchée » souligne Colette Privat. Quatre chambres ont été inondées à l'institut médico éducatif "Les Fougères". Les écoles ont accueilli normalement les enfants. Sur le parc d'activités du Moulin à Poudre et de Maine, plusieurs entreprises ont été victimes d'inondations. Maromme a demandé au préfet à être classée commune sinistrée.



Document 2

Extrait du Paris Normandie mercredi 18 juin 1997



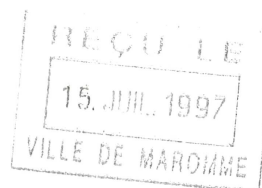
Madame le Maire

HOTEL DE VILLE

76150 MAROMME

A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général

BOIS-GUILLAUME, le 10 juillet 1997



N/Réf. : JC/AM/2671/7/97

Objet : Orages des 3, 11 et 16 juin 1997

Madame le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci joint une note interne du Directeur Technique du SIAAR relative aux orages des 3, 11 et 16 juin 1997. Commentée au Bureau le 4 juillet 1997, elle identifie les travaux et études à engager d'urgence compte tenu des dysfonctionnements et des point faibles révélés lors de ces événements pluviaux exceptionnels.

Des réunions ont déjà eu lieu entre nos techniciens et se poursuivront dans les prochaines semaines. Néanmoins, je suis à votre disposition pour organiser, début septembre, des réunions complémentaires permettant de faire le point sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de mes sincères salutations.

LE DIRECTEUR,

Bernard VESSIER

### 3) Orage du 16 Juin 1997

Cet orage a généré un phénomène de précipitations extrêmement important puisque les pluviomètres ont très largement affiché plus de 100 mm de pluie sur 3 heures environ, et même 120 mm sur les zones les plus touchées.

Les communes particulièrement touchées au delà du périmètre SIAAR se situent sur le plateau Ouest du Cailly.

Dans le périmètre du SIAAR les villes touchées sont LE HOULME (dégâts très importants) - MAROMME - NOTRE DAME DE BONDEVILLE (dégâts peu importants, mais grande frayeur) - DEVILLE LES ROUEN (avec le débordement du Cailly) - MONT ST AIGNAN - ROUEN (dans la partie basse du Mont Riboudet) - CANTELEU et de nouveau PETIT QUEVILLY.

La violence de la pluie a généré des phénomènes spectaculaires, puisque, globalement, tous les bassins ont débordé, sauf fort heureusement, celui de la rue Montier à CANTELEU, où on peut considérer que la mise service deux jours auparavant du bassin (non terminé à l'intérieur) a sauvé le patrimoine.

La ville du HOULME a subi deux arrivées de coulées, l'une venant de SAINT JEAN DU CARDONNAY et l'autre d'HOUPEVILLE.

La réalisation du bassin du SIAAR en limite d'HOUPEVILLE a tout de même limité les dégâts. Il est clair que l'effet retard des bassins a été malgré tout bénéfique, même s'ils ont débordé.

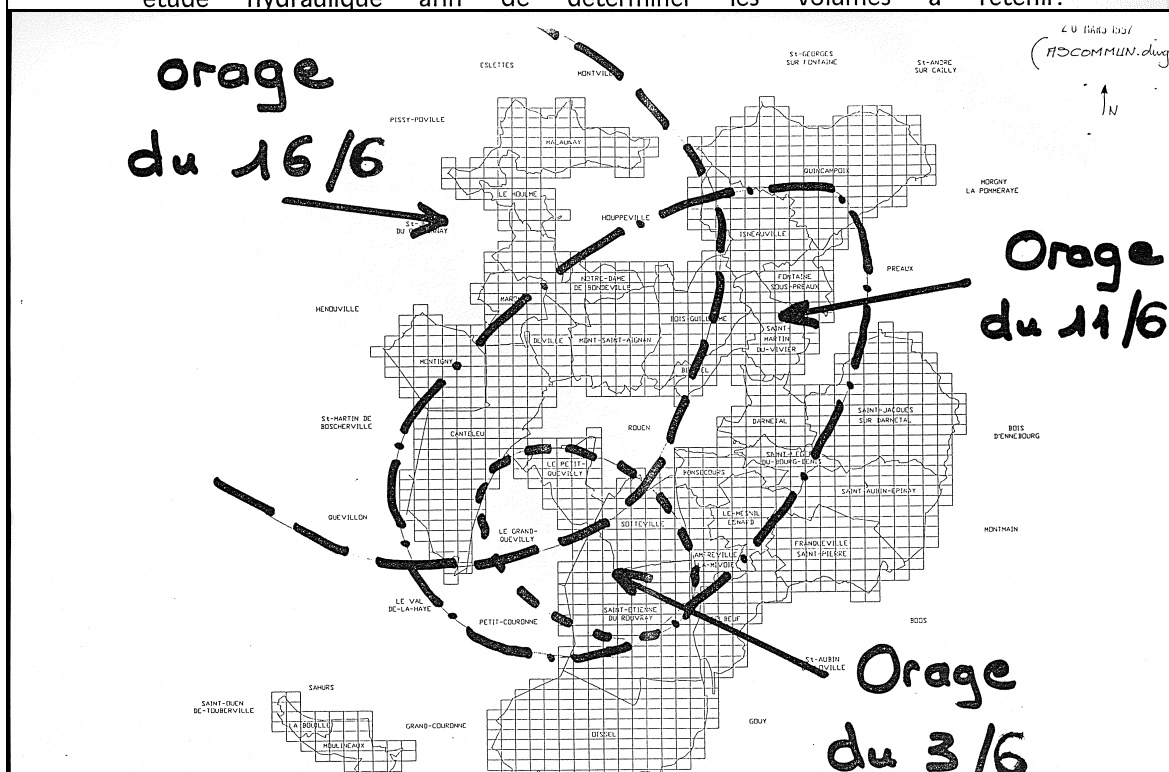
Par contre, le côté SAINT JEAN DU CARDONNAY a été touché de plein fouet par une vague déferlante d'un débit estimé à environ 4 m<sup>3</sup> / s et dans le lotissement - Impasse de la Forêt, Route de Saint Jean - certains habitants ont **tout perdu** (sous-sol noyé et 1,80 m d'eau au rez-de-chaussée avec meubles et cloisons explosés), sans compter les fissurations de certains murs qui impliquent la démolition du bâti ...

Il est clair que des solutions comme sur HOUPEVILLE doivent être mises en place (volumes de rétention).

Par contre, **il est urgent d'obtenir** des communes de SAINT JEAN DU CARDONNAY et HOUPEVILLE la réalisation des travaux nécessaires à la protection des habitants de ces communes mais également de celles des communes situées en bas du bassin versant (Le Houleme - Maromme - Notre Dame de Bondeville).

Il est évident que si HOUPEVILLE avait effectué les bassins nécessaires à sa protection, sur son territoire, les dégâts constatés sur la ville du HOULME auraient été minimisés.

Sur le bassin de SAINT JEAN DU CARDONNAY nous démarrons immédiatement une étude hydraulique afin de déterminer les volumes à retenir.





**EN 1<sup>ERE</sup> APPROCHE - TRAVAUX A FAIRE D'URGENCE****LE HOULME**

1. Réfection Bassin amont (3 000 m³) avec mise en place de terre permettant d'améliorer le volume de 12 000 m³ actuel.  
coût estimé 30 000 F H.T.
2. Talweg St Jean du Cardonnay - Mise en place d'un cordon de terre compacté avec mise en place d'une bâche d'étanchéité ancrée au béton pour la protection existante sur terrain communal).  
coût estimé 70 000 F H.T.
3. Démarrage d'une étude de dynamique de ruissellement de talweg St Jean du Cardonnay  
coût estimé 25 000 F H.T.
4. Autorisation d'achat d'un terrain privé (M. MARSOLLE) côte de St Jean  
coût estimé 40 000 F H.T.

**MAROMME**

1. Démarrage d'une étude de dynamique de ruissellement sur talweg LA VAUPALIERE/ ST JEAN DU CARDONNAY  
coût estimé 25 000 F H.T.

**SAINT ETIENNE DU ROUVRAY**

1. Rue Giffard (jonction 1200/2000) - Mise en place d'une canalisation E.P. dans zone de tranquillisation DN 2000  
coût estimé 100 000 F. H.T.
2. Mise en place de séries d'avaloirs + poches de rétention - terrain « Beugnet » - rue des Anémones et terrain communal - rue des Fusillés.  
coût estimé 100 000 F H.T.

**PETIT QUEVILLY**

1. démarrage d'une étude hydraulique sur le secteur Sud de la ville  
coût estimé 55 000 F H.T.

**MONT SAINT AIGNAN**

1. Démarrage d'une étude hydraulique sur les secteurs Gallièni, Chemin des Cottés  
coût estimé 30 000 F H.T.

**DARNETAL**

1. Curage sur rivière Robec en traversée Darnétal (secteur sous habitations)  
coût estimé 50 000 F H.T.

**NOTRE DAME DE BONDEVILLE**

1. Démarrage d'une étude de contrôle solidité du bassin SIAAR - avenue du Mont aux Malades  
coût estimé 10 000 F H.T.

20 FEV. 1997

Maromme  
(MFR.dwg)



Maromme  
(MFR.dwg)



**CATASTROPHES NATURELLES**

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982  
modifiée

**ANNEXE 2**

**FICHE DE SYNTHESE**

MAIRIE de : MAROMME

Arrondissement de : ROUEN

Canton de : MAROMME

**1 - Date et heure :**

- de début de l'événement : LUNDI 16 JUIN 1997 - 18 h. 30

- de fin de l'événement : MARDI 17 JUIN 1997 - 1 h. 00

**2 - Classification de l'événement :**

- inondation par crue de rivière (préciser cours d'eau concerné) .....

☐

- eaux de ruissellement .....

☒

- coulée de boue .....

☒

- éboulement, glissement ou affaissement de terrain .....

☒

- subsidence (effondrement de terrain suite baisse nappe phréatique) .....

☐

- avalanche .....

☐

- secousses telluriques, séisme .....

☐

- raz de marée .....

☐

- autres événements (en préciser la nature) .....

☐

**3 - Principaux dommages constatés :**

- inondations de caves ou d'habitation ou de locaux professionnels .....

☒

- toitures arrachées ou endommagées .....

☐

- chutes d'arbres sur constructions ou véhicules .....

☐

- habitations détruites ou endommagées .....
- terrains emportés .....
- autres dommages (en préciser la nature) VOIRIE .....



#### 4 - inondations et coulées de boue

| Catégories de sinistres ou biens endommagés | Indicateurs physiques          | Estimations financières |
|---------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| - particuliers                              | Inondations caves et véhicules | A déterminer            |
| - artisans, commerçants ou industriels      | Inondations                    | A déterminer            |
| - bâtiments publics                         | Inondations<br>Chutes plafonds | A déterminer            |
| - bâtiments agricoles et cheptel            |                                |                         |

#### 5 - Sinistres survenus sur le territoire de la commune durant les 3 années précédant le sinistre : (en préciser la nature et les dates).

Néant

Fait à, MAROMME le 17 JUIN 1997



LE MAIRE,

*Grat*